

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2025

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, je soussigné donne avis public que :

Les membres du conseil municipal siégeront à 19 h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, aux dates indiquées ci-dessous pour les séances ordinaires de l'année 2025

- Lundi 20 janvier
- Lundi 14 avril
- Lundi 14 juillet
- Mercredi 1^{er} octobre
- Lundi 10 février
- Lundi 12 mai
- Lundi 11 août
- Lundi 10 novembre
- Lundi 10 mars
- Lundi 9 juin
- Lundi 8 septembre
- Lundi 8 décembre

Les séances sont diffusées via une plateforme de diffusion en direct, sur le web.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 10 décembre 2024



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 12 décembre 2024)